

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 17/06/2022

### POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Maintien des mesures de réduction des émissions de polluants dans les départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme

Le bulletin de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Hauts-de-France, de ce jour prévoit la persistance d'un épisode de pollution à l'ozone dans le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme, aujourd'hui 17 juin et demain 18 juin 2022. **Le département de l'Aisne n'est plus concerné par l'épisode.**

**Pour ces quatre départements**, Georges-François Leclerc, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, rappelle les mesures prises le 16 juin 2022 visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et à en limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement.

Ainsi, les mesures suivantes se maintiennent et ce jusqu'à la fin de l'épisode :

- **Dans le secteur des transports : application des mesures de réduction des émissions**

La vitesse est temporairement limitée :

- à **110 km/h** sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à **90 km/h** sur les portions d'autoroutes et de routes normalement limitées à 110 km/h ;
- la vitesse maximale autorisée est réduite à **80 km/h** pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

- **Dans le secteur industriel : limitation des émissions de précurseurs de l'ozone**

Le préfet appelle à limiter autant que possible les émissions de précurseurs de l'ozone, via :

- l'utilisation de systèmes de dépollution renforcés ;
- le report de certaines opérations telles que travaux de maintenance, dégazage d'une installation, chargement ou déchargement de produits émettant des composants organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs.

\*\*\*

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) [www.atmo-hdf.fr](http://www.atmo-hdf.fr).

#### Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : [pref-communication@nord.gouv.fr](mailto:pref-communication@nord.gouv.fr)

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003  
59 039 LILLE Cedex